

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 547

Rubrik: Énergie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉNERGIE

Les cantons font la loi ... ou ne la font pas

Allons bon, voilà la Suisse de nouveau la cible des reproches de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)! Ce n'est pas la première fois... et on doute que les admonestations des spécialistes internationaux aient cette fois davantage de poids que les précédentes; cela d'autant plus qu'aucun pays ne trouve grâce devant l'AIE au chapitre de la politique énergétique face aux menaces d'inflation et de chômage accru qui se profilent à l'horizon immédiat dans la foulée d'une pénurie prévisible de pétrole.

Bref, il est bon tout de même de savoir que l'AIE juge insuffisante la politique helvétique, en particulier dans le domaine des interventions des pouvoirs publics sur le mécanisme des prix, les criti-

ques les plus intéressantes s'adressant aux cantons jugés trop mous dans leurs mesures prises pour favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie.

Concernant les cantons, précisément, il est possible aujourd'hui de faire le point: la «Schweizerische Handelszeitung» publiait il y a peu (n° 17, 24 avril 1980) une remarquable synthèse, mise au point par R.A. Leber, sur l'état des efforts menés par les gouvernements cantonaux pour promouvoir une réponse au «tout-nucléaire».

Le moins qu'on puisse dire est que le travail de recensement mené pour l'hebdomadaire économique zurichois montre que la bonne volonté est inégalement répartie à cet égard sur le territoire de la Confédération! D'où viendra le coup de pouce indispensable qui permettrait la mise au point des lois et des règlements (et encore, les textes ad hoc adoptés, il faut les faire appliquer!) indispensables? En l'absence d'une intervention rapide des «milieux intéressés» plus ou moins officiels, il sera

difficile de compter sur les mouvements antinucléaires qui viennent de faire la preuve de leur division (trois initiatives en présence, comme on sait) se condamnant pratiquement à l'échec.

En tout état de cause, voici les grandes lignes du panorama intercantonal publié par la «Schweizerische Handelszeitung». Points de repère qui permettent de se faire une idée des urgences, même si, comme on s'en doute, la difficulté de l'enquête et en particulier le temps nécessaire à la réaliser font que, sur un point ou un autre, la situation a pu changer depuis l'établissement des données. Deux remarques: on ne trouvera pas, dans ce tableau, les réponses jurassiennes aux questions posées, les priorités n'étant pas encore définies au moment de la remise du questionnaire; à noter aussi que tous les cantons, sans exception, ont répondu que les économies d'énergie étaient à l'ordre du jour dans les bâtiments publics.

ZH BE LU UR SZ OW NW GL ZG FR SO BS BL SH AR AI SG GR AG TG TI VD VS NE GE

Loi sur l'énergie	6	2	6	6	6	5	6	5	5	6	2	7	2	5	5	7	3	6	3	6	5	3	5	2	7
Fonctionnaire ad hoc	1	1	4	4	4	4	4	5	4	1	4	1	1	4	4	4	1	1	1	4	1	1	4	1	1
Subventions	6	5	7	8	8	8	8	8	8	8	5	6	5	5	8	8	8	8	8	8	1	5	7	7	7
Allègements fiscaux	1	1	6	6	1	6	6	6	1	1	5	1	1	1	4	4	1	1	6	1	1	4	6	7	1
Prescriptions pour l'isolation	1	5	5	5	5	5	5	2	4	2	1	1	1	5	5	5	5	4	5	4	5	5	2	4	4
Contrôle des chauffages	1	1	1	5	5	5	5	1	4	5	1	1	1	1	1	1	1	4	1	5	5	1	2	4	1
Prescriptions pour la climatisation	6	5	8	5	5	5	5	7	6	6	5	6	5	5	8	5	5	5	6	7	6	5	5	5	4

1: en vigueur; 2: obtenu; 3: en préparation; 4: en vigueur en partie; 5: prévu; 6: sera examiné; 7: pas envisagé pour l'instant; 8: pas envisagé.

Chauffage électrique: propagande officielle

L'Office d'électricité de la Suisse romande (Ofel), toujours subventionné par les pouvoirs publics grâce à l'obstination des partis politiques bourgeois appuyés pour la circonstance par le Groupe-

ment pour la protection de l'environnement (!), remet ça! Dans l'un de ses derniers bulletins d'«informations» (n° 273), il y va d'un éloge du chauffage électrique. Sous un titre alléchant: «Quelques vérités à propos du chauffage électrique». Comme d'habitude, les arguments présentés sont fallacieux. Et une fois de plus il faut remettre les choses au point.

On ne va pas retranscrire ici les «arguments» développés par l'Ofel (avec la bénédiction de la commune de Lausanne qui le subsidie). Rapidement, quelques points de repère.

D'abord, il faut relever que le chauffage électrique exige la mise à disposition d'une *puissance*. Il ne s'agit donc pas seulement de fournir un certain nombre de kWh, mais de donner l'assurance que,

par temps froid par exemple, la puissance électrique requise pour chauffer tous les immeubles dépendant du chauffage électrique soit disponible. Cette seule constatation infirme, et d'un bon bout, les considérations lacunaires de l'Ofel.

TROIS FOIS GÖSGEN

Quelques chiffres? Admettons qu'en l'an 2000, on ait installé, comme l'Ofel l'appelle de ses vœux, 300 000 logements avec le chauffage électrique. Admettons encore, et nous sommes modestes, une puissance installée de 15 kWh par logement. Nous aurons alors besoin d'une puissance de pointe de 4500 Mw au total. Soyons encore gentils et concédons une réduction, pour non-simultanéité de la demande, de l'ordre de 30%. Nous nous retrouvons avec une puissance nécessaire de 3000 Mw... soit plus de trois fois Gösgen!

Et il s'agit effectivement d'un besoin supplémentaire, puisque, les sociétés de production nous l'ont assez seriné, en hiver notre électricité nationale est utilisée à plein.

Puisque nous y sommes, parlons encore rendement! L'Ofel devrait apprendre, depuis le temps que cela lui a été suggéré, à produire des calculs de rendement corrects qui tiennent compte de la *qualité* de l'énergie mise en jeu.

Dans le cas du chauffage électrique direct, qui demeure le comble de l'inadéquation entre la forme de l'énergie utilisée et les besoins de l'utilisateur, le rendement exergétique (qui exprime le taux de cette adéquation) est de 7%! Ceci, sans tenir compte des pertes à la production et pendant la transmission; ces pertes-là prises en compte, on aboutit à un rendement exergétique global de 2 à 3%. Et c'est ça que l'Ofel voudrait nous faire installer!

En fait, il est clair que le rendement exergétique de toute forme noble d'énergie transformée uniquement en chaleur à basse température ne peut être bon. C'est vrai de l'électricité, mais aussi du mazout et du gaz naturel, voire du bois et du charbon.

Que faire dans ces conditions, direz-vous peut-être? Pour aboutir à de meilleurs résultats, il faut mettre en valeur la qualité de l'énergie disponible en utilisant des pompes à chaleur et, dans le cas de combustibles, en favorisant la «cogénération», c'est-à-dire, comme ce mot l'indique, en produisant simultanément de la chaleur et de l'énergie mécanique. C'est bien de ce côté-là qu'on trouve les solutions les plus prometteuses à ce chapitre énergétique, solutions que l'Ofel, on s'en doute, passe soigneusement sous silence.

Un usage plus intense des pompes à chaleur et de la cogénération par petites unités décentralisées permettrait de subvenir à nos besoins actuels en énergie utile tout en réduisant de manière considérable (30% ou davantage) nos besoins en énergie primaire.

La proposition de l'Ofel — son plaidoyer vibrant pour le chauffage électrique — n'est qu'une façon de remplacer une source d'énergie non renouvelable, le pétrole, par une source d'énergie pas plus renouvelable, le nucléaire; pire encore: c'est se

mettre dans la situation de procéder à cette fâcheuse substitution sans tenter d'améliorer le rendement d'utilisation, ni de l'une ni de l'autre (et pour cause: il faudra bien utiliser l'énergie dispensée par les centrales nucléaires!). On ne voit pas bien qui profiterait de l'exercice, si ce n'est les promoteurs de centrales et les vendeurs de résistances électriques.

Notons encore une fois, pour en terminer avec cette mise au point, que le chauffage électrique, s'il est très répandu, est un pas de plus vers une centralisation abusive et dangereuse. Les systèmes centralisés sont fragiles: les pannes, lorsqu'elles se produisent affectent inévitablement un nombre considérable de gens. En définitive, le seul avantage de la centralisation est de maintenir en vie les monopoles. C'est sans doute à cela que l'Office d'électricité de la Suisse romande veut contribuer.

¹ Voir DP 531 du 31.1.80; et aussi DP 475 du 9.11.78, «L'énergie nucléaire par la bande».

A SUIVRE

Récoltes records, comme on sait, en fait de céréales indigènes, dans notre pays en 1978 et 1979. Ce qu'on sait peut-être moins, c'est que la surface cultivée concernée ne cesse de diminuer: dernière estimation pour 1979, 99 400 hectares; surface «provisoire» pour 1978, 100 400 hectares. Un recul sensible par rapport à 1967, année du précédent «record», pratiquement porté à la même hauteur que ces deux dernières années, où la superficie consacrée aux céréales panifiables avait atteint plus de 122 000 hectares. Selon les calculs du Ministère américain de l'agriculture, la Suisse figure au deuxième rang de la statistique mondiale du rendement à l'hectare du blé et des céréales fourragères, assez loin pourtant du leader, les Pays-Bas.

* * *

Remarquable enquête de la Fédération romande

des consommatrices sur «la consommation de la culture». L'apparition, sur ce marché-là, d'un groupe de pression aussi percutant que l'est la FRC pourrait enfin mener à un éclaircissement des rapports — traditionnellement figés — entre les «producteurs» et les consommateurs culturels. Spécialement dignes d'intérêt, les souhaits exprimés par la FRC au rayon des bibliothèques. Qu'on en juge plutôt! Pour l'organisation romande les bibliothèques devraient offrir «un nombre et un choix de livres suffisants (un tiers au moins, si possible la moitié, de documentaires, renouvellement régulier, au moins 5% du stock), la gratuité et un libre accès aux rayons, un local accueillant avec coin de lecture, des heures d'ouverture adaptées aux besoins de la population, un personnel capable de conseiller les lecteurs et d'animer la bibliothèque, de la faire connaître à la population».